

LE PROTOCOLE DE QUARANTAINE



Le but de ce dernier est d'empêcher l'arrivée dans l'élevage d'un microbe via les nouveaux sujets . (n'oubliez pas la désinfection des sabots de transport).

Pour la plupart des éleveurs la quarantaine, si tant est qu'elle soit faite, consiste en une courte période d'isolement au cours de laquelle le plus souvent une simple antibiothérapie plus ou moins sauvage est effectuée.

La quarantaine comme son nom l'indique doit durer 40 jours.

Au fait, c'est même une obligation sanitaire légale pour les oiseleurs.

La cage ou la volière de quarantaine tout comme la « cage-maladie » doit se situer à l'écart du reste de l'élevage et si possible dans un local séparé.

Avant, comme après la mise en quarantaine, l'installation doit être désinfectée sérieusement La désinfection va de paire avec la désinsectisation qui se pratique généralement « dans la foulée ».

Certain utilise un oiseau dit « témoin » destiné à mettre en évidence une affection particulièrement violente pour laquelle l'élevage ne serait pas immunisé.

Ce « témoin » doit être un individu jeune, sans grande valeur pour l'élevage, en pleine forme et de préférence issu d'une mutation de couleur récente et donc réputée plus fragile.

Une véritable quarantaine c'est d'abord une période d'observation (première semaine) :

- Inspection méticuleuse de chaque individus
- Evaluation de l'état général
- Attitude
- Recherche de signes pathogènes.
- Aspect des fientes.
- Etc...

C'est aussi une période où l'on profite d'effectuer une prévention chimique.

S'il y a une période de la vie de l'oiseau où il faut admettre comme nécessaire le « dopage » chimique, c'est bien la quarantaine.

On espère ainsi le débarrasser de toute maladie, c'est-à-dire le blanchir, d'où l'expression « blanchiment » improprement utilisée pour désigner un traitement antibiotique préventif.

Cela est un non sens puisqu'un antibiotique ne doit jamais servir à faire de la prévention. Un antibiotique s'administre en cas d'infection avérée.

Il existe des principes actifs antibactériens qui seront préférables aux antibiotiques.

Il est aussi possible d'utiliser avec succès pour cet usage vétérinaire les thérapeutiques alternatives que sont l'homéopathie et la phytothérapie.

(Mon conseil : Pour traiter des oiseaux malades ,utilisez les antibiotiques oui mais ; Sauf urgence et risque morbide imminent, ce doit être en dernier recours après avoir épuisé les possibilités thérapeutiques classiques (plus douces) et après avoir dans ce cas effectué un antibiogramme. Cela vous permettra de choisir un antibiotique efficace à coup sur et qui plus est : le plus commode et le plus économique.

L'antibiothérapie dans le protocole de quarantaine se situera donc éventuellement à l'issue de celle-ci si l'analyse de fientes met en évidence un germe pathogène. Ce n'est qu'après que sera réalisé un antibiogramme pour déterminer l'antibiotique à utiliser.

Une quarantaine doit répondre à un protocole précis, voici les véritables traitements de « blanchiment » à effectuer pendant la quarantaine :

Première semaine :

- observation avec éventuellement des produits anti-stress et/ou énergétiques si nécessaire.
- Spécialités spécifiques de l'acclimatation et des changements de régime alimentaires.
- Préventifs antiviraux notamment :homéopathiques et/ou phyto thérapeutiques

Deuxième et troisième semaine:

Traitements :

- Antibactériens et anticoccidiens : phyto, homeo ou allopathique (souvent le même produit)
- Antiparasitaires internes : vermifuges (le levamisole est en plus un immunostimulant) et anti protozoaires.
- Antiparasitaires externes : poux, gale, acariens.(bains, vaporisation et gouttes)
- Antifongiques (antimycosiques) : contre les champignons et les levures.

Compléments :

- Détoxifiants et Hepatoprotecteurs (choline, méthionine, sorbitol, inositol, betaine...)
- Reconstituants de la flore intestinale protectrice « barrière » (ferments lactiques et enzymes)
- Complexes vitaminiques
- Reconstituants énergétiques et hydrominéraux.
- Spécialités spécifiques de l'acclimatation et des changements de régime alimentaires.(toujours)
- Anti-stress (si nécessaire)

Quatrième semaine :

- Analyses de fientes et antibiogramme (si isolation de germes pathogènes il faut compter une semaine avant le résultat de l'antibiogramme + une à deux semaine de traitement)
- Vaccination antivariolique (au minimum par défaut la vaccination orale homéopathique.) NB : la vaccination ne s'effectue jamais en cours de traitement antiviral et nécessite en moyenne 2 semaines avant la mise en place de l'immunité.

Cinquième semaine : si un traitement antibiotique a été nécessaire : complément spécifique des suites d'antibiothérapie (contre les effets néfastes) + reconstituants de la flore intestinale (ferments lactiques) et enfin hepatoprotecteurs.

Dernière semaine : observation finale .

Après la quarantaine ne pas oublier de faire une nouvelle désinfection du local ou à défaut de la cage.

Comme pour l'homme les ferments lactiques seront les biens venus pour rééquilibrer rapidement les fonctions intestinales, la flore et la qualité de la digestion.

L'antibiothérapie est responsable de certains effets secondaires qui nuisent au bon équilibre de l'oiseau et nécessitent une période plus ou moins longue de convalescence, pour diminuer ce temps de récupération et minimiser les effets secondaires il existe un traitement de relais qui doit faire suite à l'antibiothérapie.

Bien que l'usage des antibiotiques doit être réservé au traitement d'une infection avérées si vous effectuer tout de même un « blanchiment » avec des antibiotiques il est recommandé d'effectuer une cure de vitamines et de détoxifiants hépatiques spécifiques de la suite des traitements antibiotiques.

En effet, l'antibiothérapie est responsable de certains effets secondaires qui nuisent au bon équilibre physiologique de l'oiseau et nécessitent une période plus ou moins longue de convalescence. Il faut donc effectuer une cure spécifique de compensation pour diminuer ce temps de récupération et minimiser les effets secondaires, notamment lors d'un traitement en cours de reproduction ou il sera primordial de ramener le plus rapidement possible, en particulier les femelles, dans leur meilleur état de forme.

Il existe un traitement de relais spécifiquement dosé qui doit donc faire suite à l'antibiothérapie pour que les oiseaux ne soient pas pénalisés pour la reproduction, la croissance et les concours. (ANTIBIOSUITE)

Ces compléments permettront de rétablir les réserves nutriments qui sont très largement altérées par le traitement antibiotique : vit.A et B, Acides aminés et protéines, fer, sucres, sans oublié la flore intestinale qui au même titre que la flore infectieuse et détruite par l'antibiotique qui ne peut faire la différence entre les bonnes et les mauvaises bactéries. D'où le coté, plus que jamais, incontournable lors de l'utilisation d'un antibiotique, de ceux-ci qui sont les garant de la flore « barrière » intestinale (première défense quasi « immunitaire » indispensable à la santé de l'oiseau.

Par ailleurs il est aussi possible de compléter les traitements antibiotiques ou antibactériens par un mélange d'adjuvants qui améliorent l'efficacité bactéricide du traitement.

Il est préférable de prévoir dans l'élevage un espace réservé à la quarantaine ou transiteront tous les nouveaux oiseaux venus de l'extérieur dans l'attente de la prochaine désinfection totale de l'élevage quitte à maintenir ces oiseaux en « isolement » pendant beaucoup plus longtemps que les quarante jours normalement suffisant au protocole.

Remarque :

Les oiseaux rentrant de concours et ayant été transportés dans des sabots de transport avec d'autres oiseaux peuvent représenter un risque infectieux et doivent donc à ce titre subir une quarantaine.

A l'issu de la quarantaine, les oiseaux jusque là isolés en quarantaine, seront placés dans un environnement propre et sain, et les installations dans lesquelles ils ont été traités seront à leur tour soigneusement et complètement désinfectées.

Ensuite la mise en oeuvre d'un protocole sanitaire raisonné et basé sur la prévention plutôt que sur des blanchiments hasardeux, coûteux et souvent inefficaces, permettra d'obtenir le meilleure état de santé possible de élevage et surtout de le conserver.

WWW.ORNIPHARMA.COM

Laboratoire ORNIPHARMA

128, chemin des Xaviers – 13013 Marseille – Fax : 04 91 50 21 68 Tel : 06 50 69 14 21

SARL au capital de 10 000 € - RCS : 2005B03825 – SIRET : 48530979300019

Contact & Conseil : Dr Thierry Deslestrade – contact@ornipharma.com